



Conseil économique et social

Provisoire
27 septembre 2010
Français
Original : anglais

Session de fond de 2010

Débat de haut niveau

Compte rendu analytique provisoire de la 17^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 1^{er} juillet 2010, à 10 heures

Président : M. Soburun (Vice-Président). (Maurice)

Sommaire

Débat de haut niveau

Débat général

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

10-43367X (F)



Merci de recycler

En l'absence de M. Ali (Malaisie), M. Soburun (Maurice), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Débat de haut niveau

Débat général

1. **Le Président** dit que la partie débat général du débat de haut niveau est tout à la fois le point culminant d'un processus préparatoire long et intense et le point de départ d'une action concertée. Il a principalement pour objet d'évaluer les progrès, de mettre en commun les pratiques et d'accélérer la mise en œuvre du programme d'action en matière de développement. Le débat sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes est tout à fait d'actualité. C'est l'occasion pour le Conseil d'agir en fonction des priorités définies par la Commission de la condition de la femme 15 ans après l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, et de préparer la réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) que l'Assemblée générale tiendra en septembre.

2. Il est de plus en plus généralement admis qu'il importe de réaliser l'égalité des sexes et d'assurer l'autonomisation des femmes pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les OMD, et pourtant, dans le monde entier, des femmes et des filles continuent de souffrir de diverses formes de discrimination sexiste. Des progrès ont certes été enregistrés depuis la conférence de Beijing, mais il reste beaucoup à faire pour éliminer les stéréotypes et la discrimination sexistes qui empêchent les femmes et les filles de mener la vie de leur choix. Les droits humains des femmes doivent être considérés comme aussi importants que tous les autres droits.

3. Les exposés et les débats de la session en cours ont montré que la question de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes est effectivement une priorité des stratégies de développement nationales. Il faut toutefois intensifier la mobilisation et le dialogue pour que les obstacles qui subsistent puissent être surmontés. Quant aux partenariats, ils sont indispensables pour créer la dynamique nécessaire à la réalisation des OMD. Le Président espère que le débat général sera l'occasion de renforcer ceux qui existent et d'en créer de nouveaux aux fins d'assurer la

promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

4. **M. Alsaidi** (Observateur du Yémen), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, exprime l'espoir que le débat qui s'ouvre débouchera sur des contributions utiles pour la réunion plénière de haut niveau que l'Assemblée générale doit tenir prochainement sur l'accélération de la réalisation de tous les OMD à l'horizon 2015. Quelques progrès ont été enregistrés en matière de promotion de la femme, mais il reste bien des problèmes à résoudre et des obstacles à lever avant que les objectifs arrêtés et les engagements pris au niveau international se traduisent par l'égalité effective des sexes et l'accès des femmes à l'autonomie.

5. Aujourd'hui encore, dans le monde entier, les plus pauvres sont en majorité des femmes. L'analphabétisme et les difficultés d'accès aux soins de santé restent des problèmes majeurs et la violence contre les femmes est partout un véritable fléau. Les femmes continuent de pâtir des conséquences des conflits, d'un accès limité au plein emploi et à un travail décent, d'une faible représentation dans les instances de décision à l'échelon des administrations locales et du secteur privé, des obstacles mis à la jouissance de leurs droits humains, de l'image stéréotypée que les médias donnent d'elles, de la dégradation de l'environnement et d'actes de violence, qui frappent plus particulièrement les femmes et les filles. Il est évident que les objectifs de développement international ne pourront être atteints qu'à condition de faire de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes une réalité. Il faut souligner à ce propos qu'il est urgent de prendre des mesures collectives pour éliminer les obstacles empêchant les femmes et les filles vivant sous occupation étrangère de jouir pleinement de leurs droits.

6. Le Groupe des 77 et la Chine sont extrêmement préoccupés par les répercussions qu'ont pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme les crises qui sévissent dans les domaines de la finance, de l'économie, de l'alimentation et de l'énergie, ainsi que les changements climatiques et les catastrophes naturelles. Il faut réagir de manière concertée à ces crises et phénomènes, dont les effets sont particulièrement dévastateurs pour les femmes.

7. Le Groupe des 77 et la Chine, agissant de concert avec le Mouvement des pays non alignés au sein du

Comité mixte de coordination, ont énergiquement plaidé en faveur d'une action cohérente à l'échelle du système, passant entre autres choses par la création d'une nouvelle entité des Nations Unies chargée des questions concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme. La création d'une entité solide présente partout sur le terrain est vitale pour le renforcement des capacités qu'ont les États d'améliorer la condition de la femme. Il est indispensable que sa création s'accompagne du maintien de toutes les activités opérationnelles en cours et de tous les bureaux extérieurs et programmes de pays.

8. Il faut intensifier l'appui apporté aux pays en développement pour les aider à atteindre les objectifs et respecter les engagements pris au niveau international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, ce qui suppose notamment de tenir tous les engagements concernant l'aide publique au développement (APD), l'allègement de la dette, l'accès aux marchés, le soutien financier et technique et le renforcement des capacités. Le moment est venu pour la communauté internationale de redoubler d'efforts afin de se rapprocher rapidement des objectifs arrêtés en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Pour leur part, le Groupe des 77 et la Chine réaffirment qu'ils sont déterminés à appliquer effectivement et intégralement la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, les conclusions de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale et les autres objectifs arrêtés et engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'emploi des femmes.

9. **M. Grauls** (Belgique), prenant la parole au nom de l'Union européenne, des pays candidats (Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Turquie), de pays du processus de stabilisation et d'association (Albanie et Serbie), ainsi que de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que le thème retenu par le Conseil pour son débat de haut niveau de 2010 – « Mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation de la femme » – est particulièrement bien choisi puisqu'il coïncide avec le trentième anniversaire de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le quinzième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et le dixième anniversaire de la Déclaration du Millénaire et de l'adoption par le

Conseil de sécurité de la résolution 1325 (2000) concernant les femmes, la paix et la sécurité. Les débats tenus dans ce contexte peuvent contribuer à donner à l'égalité des sexes un rang plus élevé dans l'échelle des priorités de la communauté internationale et à faciliter les travaux du sommet qui se tiendra prochainement sur la réalisation des OMD.

10. Bien que des avancées considérables aient été réalisées au cours des dernières décennies, la situation des femmes et des filles reste très sombre dans bien des domaines : niveau de rémunération; accès à l'éducation, en particulier à l'enseignement secondaire et postsecondaire; accès à la terre, aux biens immobiliers, aux ressources financières et aux technologies; représentation dans les instances gouvernementales et les organes de prise de décision; possibilités de tirer parti du marché du travail et du marché financier; violence sexiste, viol et autres formes de violence sexuelle. La santé maternelle est le domaine dans lequel les progrès ont été les plus lents, en particulier dans les États fragiles. Par ailleurs, les changements climatiques ont des incidences spécifiques selon les sexes et la crise financière et économique actuelle a elle aussi un impact différencié qui, s'il est négligé, pourrait anéantir les progrès enregistrés ces dernières années en matière d'égalité des sexes.

11. La situation est encore aggravée par le fait que l'égalité des sexes et les droits des femmes n'ont pas été convenablement incorporés dans tous les objectifs ciblés liés aux OMD. Donner aux femmes les mêmes possibilités et les mêmes droits que les hommes dans les domaines de l'éducation, de la santé, des affaires sociales et de l'économie, est le moyen incontestable de favoriser la croissance économique et la réalisation des objectifs. Les organisations internationales, les gouvernements, la société civile et le secteur privé se doivent, pendant une année marquée par des examens et des évaluations importants, renouveler leurs efforts et placer l'égalité des sexes au centre des programmes d'action en faveur du développement. Tous les OMD doivent être atteints dans le respect de l'engagement qu'a pris la communauté internationale de donner aux femmes la pleine jouissance de tous leurs droits conformément aux traités et documents directeurs pertinents adoptés par des instances internationales, droits dont la communauté internationale reconnaît depuis longtemps qu'ils font partie des droits humains.

12. Dans l'Union européenne, l'égalité des hommes et des femmes est une valeur fondamentale consacrée dans les traités européens dès 1957. Depuis lors, la jurisprudence de la Cour européenne de justice a créé un arsenal juridique qui permet de faire effectivement appliquer les droits des femmes dans tous les États membres de l'Union. Qui plus est, en mars 2010, l'Union a adopté une charte des femmes comportant cinq volets : indépendance économique égale; égalité de rémunération pour un même travail ou un travail de même valeur; égalité dans la prise de décision; dignité, intégrité et fin des violences fondées sur le sexe; et égalité entre les femmes et les hommes en dehors de l'Union. Cette charte servira de fondement à une nouvelle stratégie en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes qui sera présentée à l'automne 2010. De plus, l'Union européenne réfléchit actuellement à une stratégie globale visant à élargir la portée et à accroître l'efficacité des engagements pris pour lutter contre les violences faites aux femmes, et a récemment adopté un plan d'action pour l'égalité hommes-femmes et l'émancipation des femmes dans le développement pour la période 2010-2015, dont l'objet est d'atteindre aussi bien les OMD, en particulier les objectifs 3 et 5, que ceux arrêtés dans d'autres instruments et documents internationaux. Ce plan demande à tous les États membres de l'Union d'accélérer l'action menée pour consolider les acquis et faire de l'égalité des sexes une réalité, en leur fournissant un cadre opérationnel définissant de manière précise pour chaque objectif les initiatives à prendre, les indicateurs à utiliser et le calendrier à respecter. Il dispose aussi que la question de l'égalité des sexes doit être systématiquement abordée dans les débats avec les pays partenaires sur les politiques à adopter et les moyens de les mettre en œuvre, pour les sensibiliser à la question et les encourager à agir, et préconise de mobiliser la société civile, en particulier les organisations de femmes. Enfin, le plan d'action recommande d'améliorer les capacités techniques nécessaires à la prise en considération systématique de la problématique hommes-femmes et de faire en sorte que les questions relatives à l'égalité des sexes soient abordées avec les pays partenaires dans le cadre des processus de planification annuels et pluriannuels.

13. Avec ce plan d'action, l'Union européenne entend aider les pays partenaires à donner pleinement effet aux résolutions du Conseil de sécurité concernant les femmes, la paix et la sécurité. Il faut appuyer de manière soutenue les actions menées pour protéger les

femmes dans les conflits armés et assurer leur participation aux efforts de consolidation de la paix et de reconstruction après un conflit ainsi qu'à la vie politique, sachant qu'elles ont un lien direct avec le développement en général.

14. Il est impératif pour atteindre les OMD de considérer que les femmes détiennent des droits et sont des agents de changement appelé à contribuer au développement. Assurer la participation des femmes sur un pied d'égalité à tous les stades de la prise de décision et leur permettre d'améliorer leurs compétences et d'exploiter leurs talents n'est donc pas seulement une question de respect des droits humains, mais aussi le moyen de faciliter considérablement le règlement des problèmes dus à la crise économique actuelle. Le fait d'éduquer les femmes et de faciliter leur accès au plein emploi et à un travail décent ainsi qu'au crédit et aux autres ressources a un effet multiplicateur sur l'économie. La crise financière ne doit donc pas être un prétexte pour réduire les budgets nationaux ni les autres moyens de financement de l'action en faveur de l'égalité des sexes, y compris celle menée par les groupes de femmes représentant la société civile. Par ailleurs, le partage des responsabilités entre les femmes et les hommes a non seulement pour effet d'améliorer pour tous la qualité de la vie, mais en donnant aux femmes davantage de possibilités de s'éduquer, de se former, de prendre soin d'elles et de participer à la vie politique, cela contribue à la réalisation des OMD et au bien-être de l'ensemble de la population.

15. Participation et partage des responsabilités sur un pied d'égalité ne sont possibles que si les femmes ont aisément accès à des services de santé et à la formation. Il est indispensable de garantir l'accès universel aux services de santé procréative et de réagir efficacement aux problèmes de la féminisation de l'épidémie de VIH/sida. Des études ont montré que plus le niveau d'instruction de la mère est élevé, plus les chances de survie de l'enfant sont importantes, ce qui va dans le sens de l'objectif 4.

16. La promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme est l'un des principaux buts de l'Organisation des Nations Unies. L'Union européenne ne peut donc que se féliciter qu'il ait été décidé de créer une nouvelle entité chargée des questions relatives à la problématique hommes-femmes dans le cadre de la recherche d'une plus grande cohérence à l'intérieur du système des Nations Unies.

Comptant que cette entité mènera une action énergique, l'Union s'engage à faciliter le fonctionnement de son conseil. Il est essentiel que cette entité soit dès le départ dirigée avec fermeté.

17. Il faudrait disposer d'un ensemble plus important de données fiables ventilées par sexe pour mettre en lumière les inégalités entre hommes et femmes qui font obstacle à la réalisation des OMD. Il faut espérer que la nouvelle entité aidera les pays à réunir ce type de données.

18. L'Union européenne est résolue à appuyer la réalisation des OMD à l'échelon global d'ici à 2015. Comme ces objectifs sont liés et interdépendants et se renforcent mutuellement, il est indispensable d'adopter une approche intégrée, fondée sur les droits et tenant compte du contexte local. L'Union est très attachée à la notion d'égalité des sexes : c'est un droit humain, une question de justice sociale, un vecteur de la paix et du développement et l'une des valeurs fondamentales qui informent sa politique de développement.

19. **M. Acharya** (Observateur du Népal), prenant la parole au nom du Groupe des pays les moins avancés, dit que ces pays considèrent la question de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme dans une perspective générale qui englobe les OMD, le financement du développement et tout leur processus de développement. Ils attachent une grande importance au débat du Conseil en tant que contribution à la réunion plénière de haut niveau sur les OMD que l'Assemblée générale tiendra en septembre. La situation s'étant aggravée depuis le dernier Forum pour la coopération en matière de développement, nombre de pays sont loin de pouvoir atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux des OMD qui concernent les femmes. Les difficultés sont particulièrement importantes pour les pays vulnérables, tels que les pays les moins avancés, où les femmes sont les premières à souffrir de la pauvreté et des privations dues aux contraintes structurelles, à l'insuffisance des capacités et à l'absence d'un financement prévisible. L'action des autorités nationales et le financement interne jouent un rôle essentiel mais notoirement insuffisant compte tenu de l'ampleur des problèmes. Il est donc indispensable que l'aide publique au développement (APD) apportée aux pays les moins avancés atteigne les objectifs convenus dans le Programme d'action de Bruxelles, qui représentent le minimum indispensable compte

tenu de la vulnérabilité particulière des États concernés.

20. C'est dans les pays les moins avancés qu'on trouve le plus grand nombre de personnes vivant dans la pauvreté absolue, la majorité étant des femmes. Cette situation est un énorme obstacle à la réalisation des OMD. Les nombreuses crises qui se sont succédé ont eu un effet particulièrement dévastateur pour les pauvres des pays vulnérables, en particulier les femmes. Ces pays n'étant pas en mesure de faire face à de tels chocs avec leurs propres moyens, il faut que la priorité leur soit accordée dans la répartition des fonds affectés au développement.

21. Il incombe au Conseil économique et social de veiller à la cohérence des politiques adoptées dans les différents domaines ayant une incidence sur l'autonomisation des femmes. Il faudrait aussi que les partenaires du développement coopèrent de manière plus harmonieuse à la mise en œuvre des stratégies nationales de développement élaborées par les pays. Responsabilité, transparence, absence de conditions et recours aux systèmes nationaux sont les conditions indispensables de l'obtention de résultats concrets. La notion de cohérence suppose aussi que le financement du développement ait pour objectif, d'une part, de favoriser le développement humain et social, y compris l'autonomisation des femmes, et de l'autre, de permettre la création de capacités de production, la création d'infrastructures et une croissance économique rapide et durable, dont l'importance pour les femmes tient au fait qu'elles tiennent les rênes du ménage dans nombre de pays. Il ne faut pas que des politiques défavorables et contre-productives en matière de commerce, de finances, d'agriculture et de transfert de technologies ne viennent contrecarrer les politiques de développement. Cela étant, il faut aussi intensifier l'action menée pour renforcer les institutions nécessaires à la mise en œuvre des décisions et priorités nationales et à la prise en mains par le pays de l'action menée, y compris dans les domaines intéressant les femmes et les filles.

22. L'orateur demande qu'il soit pleinement donné effet à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing. Il reste beaucoup à faire dans plusieurs domaines : alphabétisation, élimination de la violence contre les femmes, accès des femmes au plein emploi et à un travail décent, et représentation des femmes à des postes de décision dans l'administration et le secteur privé. La dégradation de l'environnement

touche particulièrement les femmes. La participation au processus de développement dans son ensemble suppose une approche multisectorielle qui permette aux femmes d'accéder à l'autonomie grâce à une amélioration de leur statut social, économique, politique et juridique. Les mécanismes nationaux mis en place pour garantir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes continuent de pâtir du manque de ressources humaines et financières. Il est donc indispensable que la communauté internationale s'engage collectivement à favoriser la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes et l'autonomisation de la femme, et veille à établir pour cela des dispositifs d'appui efficace.

23. Pour faire face aux problèmes du moment, il faut qu'un certain nombre de conditions soient réunies. Premièrement, les engagements en faveur du financement du développement doivent être tenus dans les meilleurs délais. Priorité doit être donnée aux pays les plus vulnérables, dont les pays les moins avancés, qui sont les moins à même de faire face à des crises auxquelles ils ne sont pour rien et qui touchent plus particulièrement les femmes. Deuxièmement, le système d'aide internationale doit chercher des solutions aussi bien à long terme qu'à court terme. Il est essentiel pour l'autonomisation des femmes d'appuyer à long terme le secteur agricole, les infrastructures rurales et l'ouverture des marchés des produits agricoles. Troisièmement, il faut renforcer l'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés, dont c'est probablement le seul moyen de stimuler l'économie. Quatrièmement, il faut appuyer plus énergiquement et avec davantage de moyens les efforts déployés par les pays les moins avancés pour atteindre les objectifs arrêtés et respecter les engagements pris au niveau international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Enfin, les pays les moins avancés attendent avec intérêt la création d'une entité des Nations Unies chargée des questions relatives à la problématique hommes-femmes et fortement axée sur l'apport d'un appui aux programmes nationaux destinés à améliorer la capacité de faire de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes une réalité.

24. **M^{me} Skalli** (Maroc), faisant observer que la question de l'égalité des sexes traverse tous les OMD, insiste sur la nécessité de coordonner la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, du Programme

d'action de Beijing et de la Déclaration du Millénaire. La promotion des droits des femmes est la voie royale pour construire un monde plus juste et plus solidaire, qui nécessite une nouvelle gouvernance nationale et mondiale conçue et mise en œuvre avec une large participation des femmes.

25. Le Maroc a un programme de réformes visant la promotion des droits humains et de l'égalité. Il a réformé la législation, notamment le Code de la famille et le Code de la nationalité, et utilise divers autres moyens : stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes et les stéréotypes, programme de réduction de la mortalité maternelle, système de budgétisation sensible au genre, parité dans la gestion des affaires publiques locales et efforts systématiques pour promouvoir les femmes à tous les niveaux de prise de décision. L'Initiative nationale pour le développement humain a pour objectif de lutter contre les disparités, qu'elles soient territoriales, entre le monde urbain et le monde rural, ou fondées sur le genre, en luttant contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion et en favorisant le renforcement des capacités des acteurs locaux. Grâce à cette approche inclusive, participative et sensible au genre, le Maroc a de bonnes chances d'atteindre les OMD d'ici à 2015.

26. La majeure partie des pauvres dans le monde sont des femmes. Celles-ci représentent également un formidable potentiel de richesses, d'intelligence et de compétences insuffisamment investies dans le développement durable et la préservation de l'environnement. La dynamique de l'égalité doit conduire à l'instauration d'un monde nouveau, plus juste, plus humain et plus inclusif.

27. **M. Khan Khosa** (Pakistan) dit que la Constitution de son pays garantit à tous les citoyens les mêmes droits et aux femmes la possibilité de participer pleinement à tous les aspects de la vie du pays. La stratégie relative à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de la femme consiste notamment à réduire la proportion de femmes parmi les pauvres, à promouvoir l'égalité des sexes, à éliminer la violence contre les femmes et à réformer la législation pour émanciper les femmes.

28. Le Pakistan s'est doté d'un plan d'action national pour mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, et a créé une Commission nationale de la condition de la femme. Les femmes jouent un rôle de plus en plus important dans tous les

domaines et Benazir Bhutto a été la première femme à exercer les fonctions de Premier Ministre dans le monde musulman. Des lois ont récemment été adoptées pour protéger les droits des femmes, avec la participation de toutes les parties prenantes, y compris des organisations représentant la société civile. Des prestations en espèces sont versées aux femmes chefs de famille de ménages pauvres dans le cadre d'un programme visant à renforcer leur rôle dans la prise de décision. Un autre programme consiste à attribuer des terres appartenant à l'État à des femmes pauvres exploitant des fermes dans les zones rurales. Le taux d'alphabétisation fonctionnelle des femmes adultes s'est considérablement amélioré. Un programme cohérent de réforme visant à l'égalité des sexes est en cours d'exécution, y compris un volet portant sur la participation à la vie politique, la restructuration des institutions, l'emploi des femmes dans le secteur public et l'adoption de politiques et de budgets tenant compte des disparités entre hommes et femmes.

29. En raison de la crise économique mondiale et de la réduction concomitante des flux de ressources à destination des pays en développement, le Forum pour la coopération en matière de développement prend une importance particulière : cet organe du Conseil doit devenir le lieu d'un dialogue authentique et utile sur la coopération internationale au service du développement. La délégation pakistanaise attend également avec intérêt l'examen de la mise en œuvre de la résolution 61/16 auquel l'Assemblée générale doit procéder à sa soixante-cinquième session.

30. Le Pakistan est favorable à la création de la nouvelle entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, deux objectifs qu'elle devrait contribuer à promouvoir de manière plus coordonnée et plus cohérente à l'échelon mondial. Il est indispensable de renforcer la coopération internationale et de respecter les promesses faites en matière d'aide au développement, car la réalisation des objectifs arrêtés et la mise en œuvre des engagements pris à l'échelon international en ce qui concerne l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en dépend au plus haut point.

31. **M^{me} Freire** (Brésil) dit que le Brésil devrait pouvoir atteindre les OMD en 2015, grâce à la stratégie adoptée par le Gouvernement, qui fait de la justice sociale une priorité. Les indicateurs macroéconomiques et sociaux se sont considérablement améliorés. Le programme d'aide aux familles – un programme de

transfert direct de revenus servant à financer des services de soin prénatal, de nutrition et de conseil en matière de santé ainsi que la scolarisation – est axé sur les femmes parce que ce sont elles qui connaissent le mieux les besoins de la famille. Les femmes sont de plus en plus présentes à tous les niveaux du système d'éducation et sont majoritaires dans l'enseignement secondaire et supérieur. Afin de promouvoir l'égalité en matière d'emploi, on a mis au point un programme dont l'objet est de donner les mêmes possibilités aux hommes et aux femmes dans le secteur public et dans le secteur privé, grâce à de nouveaux concepts et modes de gestion et à un changement d'état d'esprit dans les organisations. La loi Maria da Penha a débouché sur l'instauration du Pacte national contre les violences faites aux femmes, un réseau national qui met à la disposition des femmes victimes de violences des maisons d'accueil, des centres de référence, des services de conseil juridique et un numéro d'urgence gratuit (« Ligue 180 »). La mortalité maternelle devrait diminuer de 15 % d'ici à 2011. Un programme visant à réduire le nombre de cas de VIH/sida et autre maladies sexuellement transmissibles bénéficie d'un appui du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

32. Il faudrait que la nouvelle entité des Nations Unies chargée des questions relevant de la problématique homme-femmes conseille mieux les gouvernements, ait à gérer des fonds plus importants et soit très présente dans les pays.

33. **M. Paet** (Estonie) constate qu'en cas de crise, ce sont les acquis en matière d'égalité des sexes et de respect des droits des femmes qui disparaissent en premier. Quelques progrès ont toutefois été enregistrés.

34. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes a financé un programme de sensibilisation à l'intention de juges de plusieurs pays d'Afrique, dont les délibérations sont souvent inconsciemment biaisées en faveur des hommes. Le programme a pris fin, mais les participants continuent de pratiquer une « jurisprudence égalitaire » dans les tribunaux où ils siègent, après avoir formé une association dans ce but.

35. Si les femmes participent désormais davantage à la vie politique, les questions qui les intéressent sont souvent négligées par les décideurs. Il est donc

important que le souci de l'égalité des sexes informe la budgétisation, un moyen de garantir que la politique économique tiendra compte des différences de conditions entre les femmes et les hommes, et que des crédits soient effectivement alloués à la mise en œuvre des engagements pris.

36. Les gouvernements, la société civile et le secteur privé doivent œuvrer de concert; en demandant l'adoption de politiques favorisant l'égalité des sexes et en surveillant leur application, les organisations de la société civile contribuent à maintenir la question sous les projecteurs. Tous ceux, hommes ou femmes, qui occupent des postes de direction doivent donner l'exemple et les médias doivent eux aussi encourager les femmes et lutter contre les stéréotypes en montrant que les femmes ne sont pas seulement des victimes de la pauvreté et de la violence, mais jouent un rôle majeur dans la vie économique et le développement.

37. L'Estonie accueille avec satisfaction la décision qui a été prise de créer une nouvelle entité chargée des questions relevant de la problématique hommes-femmes. Elle contribue au financement d'UNIFEM et appuiera de même la nouvelle entité. Elle engage le Secrétaire général à nommer sans tarder à la tête de celle-ci une personne compétente, dotée d'un esprit novateur.

38. La promotion de l'égalité des sexes reste l'une des priorités des activités menées par l'Estonie dans le domaine des droits de l'homme et de la coopération pour le développement. L'Estonie a entrepris plusieurs projets bilatéraux en Afghanistan dont l'objet est d'améliorer la santé des femmes. Elle reste un ardent partisan de l'intégration systématique de la problématique hommes-femmes dans toutes les activités de l'ONU et s'emploie actuellement à établir un plan d'action national pour donner effet à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité concernant les femmes, la paix et la sécurité.

39. **M^{me} Carfagna** (Italie) se félicite de l'accord qui s'est fait sur la création de l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, une initiative qui peut jouer un rôle crucial dans la promotion des droits des femmes à l'échelon mondial; elle espère que cet organisme pourra commencer ses activités dans les meilleurs délais.

40. Les objectifs du Millénaire pour le développement sont tous directement ou indirectement liés aux droits des femmes : les sociétés où l'égalité

des sexes est une réalité ont une bien meilleure chance que les autres d'atteindre ces objectifs d'ici à 2015. Il est regrettable qu'en maints endroits de la planète aucun progrès n'ait été enregistré à cet égard.

41. En 2010, année pendant laquelle l'Europe a décidé de lutter plus particulièrement contre la pauvreté et l'exclusion sociale, nombre de programmes nationaux et internationaux ont été enrichis de volets consistant à ouvrir aux femmes l'accès au microcrédit. L'Italie a créé le Comité permanent pour le microcrédit en réponse à la résolution 53/197 de l'Assemblée générale proclamant 2005 Année internationale du microcrédit.

42. L'Italie fait des efforts particuliers pour éliminer les disparités et élargir les possibilités qui s'offrent aux femmes dans les domaines social et économique, notamment le secteur productif, et au sein des institutions. Le pays s'emploie également à développer les services de base et à renforcer les structures sanitaires pour mieux protéger les filles et les femmes. L'Italie est convaincue que l'éducation des filles contribue puissamment à créer les conditions nécessaires à la protection de la santé des mères et des enfants. Le Ministère italien de l'égalité des chances a pris des mesures pour renforcer les services chargés d'aider les mères qui travaillent et leur famille et impose de lourdes pénalités aux employeurs qui pratiquent la discrimination.

43. La communauté internationale doit faire davantage pour réduire les taux élevés de mortalité maternelle et infantile et lutter contre les violences faites aux femmes dans leur foyer, sur leur lieu de travail ou dans la rue. L'action menée pour autonomiser les femmes ne doit pas faire l'impasse sur les droits des petites filles et il importe de rappeler que les inégalités entre les sexes ont un coût pour les économies nationales.

44. **M^{me} Fedak** (Pologne) dit que pendant les 15 années qui ont suivi la conférence de Beijing, un large public a pris conscience que les violences faites aux femmes, dans la famille ou ailleurs, et la traite d'êtres humains sont des problèmes qui concernent la société dans son ensemble et pas seulement les victimes. Les questions relevant de la problématique hommes-femmes sont désormais à l'ordre du jour des gouvernements et la question de l'égalité de traitement des femmes n'est plus considérée comme intéressant uniquement celles-ci.

45. L'action menée par la Pologne pour donner aux femmes les mêmes chances que les hommes vise, entre autres choses, à améliorer la condition de la femme, à garantir l'égalité des chances dans l'emploi, à éliminer les stéréotypes sexistes et à promouvoir la question de l'égalité des sexes. Le Ministère du travail et de la politique sociale finance les projets entrepris par les organisations non gouvernementales (ONG) pour que les femmes soient traitées sur un pied d'égalité dans les domaines économique et social. Un congrès des femmes polonaises s'est tenu en 2009 et 2010 et des conférences régionales ont été organisées pour en assurer le suivi.

46. Les femmes participent encore trop peu aux processus nationaux de prise de décision pour influencer notablement sur les mesures adoptées et 60 % d'entre elles seulement ont un emploi. Il est dit dans la Déclaration de Beijing que l'augmentation de la pauvreté a une incidence sur les conditions de vie de la majorité des peuples, et plus particulièrement sur les femmes et les enfants; ce constat continue de s'imposer dans la crise économique actuelle. L'égalité des sexes n'est pas seulement une question de diversité et de justice sociale; c'est la condition à remplir pour atteindre les buts visés en matière de croissance économique durable, d'emploi, de compétitivité et de cohésion sociale. C'est pourquoi l'adoption de mesures visant à la garantir ne doit pas être considérée comme une charge pesant sur le court terme, mais comme un investissement à long terme.

47. **M^{me} Sioka** (Namibie) dit que son pays a éliminé les disparités qui existaient entre garçons et filles dans l'enseignement secondaire et espère qu'il en sera de même dans le primaire et le supérieur en 2015 au plus tard. L'accès à l'éducation s'est aussi amélioré.

48. En dépit de ces progrès, des difficultés subsistent. La probabilité d'être au chômage ou d'avoir un emploi précaire dans le secteur informel reste plus forte pour les femmes que pour les hommes et la rémunération des femmes est plus faible. Faute d'avoir accès au crédit, il est difficile pour une femme de créer sa propre entreprise. Beaucoup de femmes sont affectées par la pandémie de VIH/sida et les violences sexistes. Enfin, les femmes ont peu de chance de pouvoir jouer un rôle actif dans la vie publique ou politique.

49. L'absence d'égalité entre les sexes est l'un des principaux obstacles à la réalisation des OMD. Le Gouvernement namibien réaffirme sa volonté de mettre

en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, les décisions prises par l'Assemblée générale à sa vingt-troisième session extraordinaire et les autres objectifs arrêtés et engagements pris au niveau international concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

50. **M^{me} de Abreu** (Mozambique) souscrit aux recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général (E/2010/49) quant aux mesures à prendre à l'échelon national pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme. La pauvreté frappant davantage les femmes que les hommes, l'action menée par les pays doit être complétée par des efforts concertés entrepris aux échelons régional et mondial pour éliminer ce fléau et les autres obstacles à la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, dont les OMD.

51. Le Gouvernement mozambicain a réussi à élargir sensiblement la représentation des femmes en son sein et au Parlement. De 2004 à 2010, le Mozambique a eu une femme pour Premier Ministre et la présidence du Parlement est actuellement assumée par une femme. Les autorités ont institué des mécanismes favorisant l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes, adopté des politiques visant à promouvoir celle-ci, révisé la législation pour en supprimer les dispositions discriminatoires et élaboré des stratégies de mise en œuvre du principe d'égalité dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, de l'énergie, de l'environnement et du changement climatique. Les résultats du programme d'éducation des fillettes sont particulièrement encourageants. La mortalité maternelle et infantile a diminué et la pauvreté a reculé. Mais tous les buts ne sont pas atteints et le Mozambique redouble actuellement d'effort pour lutter contre le VIH/sida et améliorer l'éducation et la formation des filles et des femmes.

52. L'ONU et le Conseil économique et social en particulier doivent maintenir leur appui à l'action menée à l'échelon national pour élargir la participation des femmes à la lutte contre la pauvreté, l'adaptation aux changements climatiques et la promotion du développement durable. Les instances politiques doivent réaffirmer leur volonté d'accélérer la réalisation des OMD.

53. La délégation mozambicaine se félicite de la création de la nouvelle entité chargée des questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des

femmes, dont elle attend qu'elle apporte aux gouvernements l'appui et l'assistance dont ils ont absolument besoin pour mettre en œuvre leurs stratégies et programmes en faveur de la promotion de la femme, de l'égalité des sexes et de l'application des droits humains des femmes.

54. **M. Yakovenko** (Fédération de Russie) estime indispensable de prendre des mesures spécifiques pour compenser les répercussions de la crise économique mondiale sur la situation des femmes et protéger les droits de celles-ci. Son gouvernement attache une grande importance à l'action menée par l'ONU pour lutter contre les violences faites aux femmes et considère qu'il incombe à chaque État Membre d'élaborer sa propre stratégie en la matière. Sachant qu'aucun État n'est totalement exempt de violations des droits des femmes, il considère que la nouvelle entité des Nations Unies devrait avoir un champ d'action mondial.

55. Partageant pleinement l'avis selon lequel l'instauration de l'égalité des sexes est l'une des conditions indispensables d'un développement socioéconomique durable, le Gouvernement russe est résolu à en faire une réalité à l'échelon national en améliorant la condition de la femme et en prenant à titre prioritaire des mesures à cet effet dans les domaines de la santé, de l'éducation, du logement et de l'agriculture. Il estime que même en période de crise économique, les femmes doivent pouvoir réaliser tout leur potentiel en équilibrant au mieux vie familiale et vie professionnelle. Pour cela, il s'emploie actuellement à mettre au point des cours de recyclage qui permettront aux femmes ayant des enfants de retrouver un emploi.

56. Déjà une force dans nombre de secteurs de l'économie russe, notamment les petites et moyennes entreprises et la fonction publique, les femmes prennent une place de plus en plus importante dans la législature, les partis politiques et les structures sociales. Le Ministère de la santé et du développement social, le Ministère du développement économique et le Ministère de l'agriculture sont tous les trois dirigés par des femmes et les gouverneurs de deux des régions les plus développées sont également des femmes.

57. Sur le plan démographique, l'action menée a pour objectif de créer une situation satisfaisante à long terme grâce à un ensemble de mesures consistant à faciliter l'accès aux soins médicaux des femmes avec

enfants, à améliorer la santé procréative et à offrir des incitations financières pour relever le taux de natalité, lequel a progressé en 2009.

58. Le Gouvernement russe accorde une attention particulière à la lutte contre les violences faites aux femmes, y compris au sein de la famille, son objectif étant d'en éradiquer les causes et de prendre les dispositions législatives, politiques et pratiques qui s'imposent. Les organes chargés de l'application des lois, de la santé, de l'éducation et des questions sociales participent à cet effort, de même que les ONG de femmes et leur réseau de centres de crise.

59. La promotion de l'égalité des sexes suppose de créer les conditions qui permettront aux femmes de jouir de leurs droits et d'appliquer des politiques favorisant la croissance et la prospérité économiques. Pour atteindre cet objectif, il faut que tous les États Membres conjuguent leurs efforts. C'est à cette condition seulement que les femmes n'accéderont pas en principe seulement à l'égalité, mais pourront effectivement exercer pleinement ce droit.

60. **M^{me} Algayerová** (Slovaquie) constate qu'en matière de prise de décision et dans d'autres domaines, les inégalités entre hommes et femmes subsistent, tout comme les stéréotypes, qui conduisent à une ségrégation dans l'éducation et sur le marché de l'emploi. Les buts visés sont présentés de manière biaisée, souvent sans aucune considération pour la situation des femmes et les différences culturelles, et les objectifs à long terme que sont la prévention et l'élimination de la discrimination sont loin d'être atteints.

61. En dépit d'avancées en matière d'égalité des sexes et d'égalité des chances, les stéréotypes sexistes restent relativement forts en Slovaquie. Le Gouvernement est conscient que la législation adoptée ne suffit pas et qu'il faut prendre des mesures concrètes pour modifier les comportements dans la vie quotidienne. Ainsi, depuis 2000, le Ministère du travail, des affaires sociales et de la famille offre une récompense annuelle aux employeurs qui instaurent des conditions de travail facilitant la vie de famille.

62. La délégation slovaque est fermement convaincue que la création d'une nouvelle entité s'occupant de la problématique hommes-femmes contribuera à harmoniser la gestion et le fonctionnement général des organismes des Nations Unies chargés de cette question. La communauté internationale doit

absolument prendre conscience que le plein exercice de leurs droits par tous les êtres humains est l'une des clés du développement et que l'égalité des sexes est une condition nécessaire d'une croissance durable. Les difficultés économiques du moment ne doivent pas servir de prétexte pour minorer l'importance des débats sur l'égalité. Il faut trouver les financements nécessaires pour atteindre le cinquième objectif du Millénaire pour le développement et les considérer comme un investissement dans la paix et le développement durable. La délégation slovaque accueille avec satisfaction et appuie le projet de déclaration ministérielle du débat de haut niveau de 2010 intitulé « Mise en œuvre des objectifs et engagements adoptés au niveau international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ».

63. **M. Farahi** (Observateur de la République islamique d'Iran) dit qu'au cours des trois dernières décennies le Parlement iranien a adopté, avec la participation de législatrices iraniennes, un grand nombre de textes en faveur de la femme et de la famille. Attachant une grande importance à l'instauration de conditions donnant aux femmes les mêmes chances que les hommes dans le domaine économique, le Gouvernement iranien a pris des dispositions juridiques et pratiques pour atteindre les objectifs convenus au niveau international, y compris les OMD. Résultat de ces initiatives, les taux de scolarisation et d'alphabétisation des femmes se sont améliorés et le nombre de filles inscrites dans les institutions d'enseignement supérieur a rapidement augmenté, les familles des zones rurales bénéficient de tous les services médicaux, les taux de mortalité maternelle et infantile ont diminué, l'espérance de vie des femmes a augmenté et la prévalence du VIH/sida est très faible. La participation des femmes à la vie économique a très fortement progressé au cours des 10 dernières années. Le Gouvernement iranien a pris des mesures favorisant la création d'emplois et la formation professionnelle ainsi que le développement des coopératives de femmes, en zone rurale notamment.

64. Le Gouvernement iranien déploie d'importants efforts pour éliminer la pauvreté et promouvoir la justice sociale. Les Iraniennes ont droit à une aide en cas d'indigence, de divorce ou d'incapacité. Il accorde une attention particulière au développement du système d'assurance et aux services sociaux s'adressant aux

femmes, celles qui sont chefs de famille étant considérées comme prioritaires. Afin d'améliorer la situation des femmes disposant d'un faible revenu, il a pris des mesures concrètes visant à créer des emplois pour les femmes chefs de famille, adopté également une politique de l'emploi et du renforcement des capacités à l'intention des femmes entrepreneurs et mis en place un dispositif d'aide aux coopératives de femmes rurales.

65. La participation des Iraniennes à la vie politique a sensiblement progressé au cours des 10 dernières années. La proportion de femmes occupant des postes de haut niveau dans les instances gouvernementales, les organes de gestion et les organes de direction a augmenté, et des femmes ont été nommées ministre ou gouverneur de province. Le nombre d'ONG s'occupant de la condition de la femme s'est très fortement accru et les femmes sont également de plus en plus présentes dans les arts et le sport.

66. **M. Kmoníček** (Observateur de la République tchèque) dit que son gouvernement est résolu à atteindre les OMD en dépit de la crise économique mondiale et a versé 224 millions de dollars des États-Unis environ au titre de l'aide publique au développement en 2009. Pendant la période 2010-2017, il donnera la priorité à l'environnement, à l'agriculture, au développement économique et social et aux activités visant à renforcer la démocratie, les droits de l'homme et les transformations sociales. Il s'attachera à recenser les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience, à relever les défis et à tirer parti des possibilités. Il est convaincu que l'aide au public au développement et les flux financiers provenant des pays les plus avancés ne sont pas suffisants pour atteindre les OMD; il faut aussi une coopération effective avec les pays partenaires, qui doivent eux-mêmes prendre en main l'action menée, pratiquer une bonne gouvernance, instaurer l'état de droit, procéder régulièrement à des évaluations et mettre en œuvre des stratégies nationales privilégiant les mesures concrètes.

67. Le Gouvernement tchèque estime que la politique de développement de l'Union européenne pourrait s'inspirer plus largement de l'expérience des pays qui ont réussi la transition vers une société démocratique; sa propre politique en faveur des pays en développement ou en transition fait une large place à la démocratie et aux droits de l'homme. Il considère également que les femmes doivent participer pleinement à la prise de décision dans tous les secteurs.

68. La lutte contre les violences faites aux femmes est l'une des conditions nécessaires de la réalisation des OMD, car elle a une incidence importante sur l'accès des femmes à l'autonomie économique, sociale et politique. En effet, la probabilité que des femmes instruites et indépendantes sur le plan économique en soient victimes est beaucoup plus faible car elles sont plus à même que les autres de recourir aux dispositifs de protection mis en place. L'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes doit rester au centre de la lutte contre la discrimination dont celles-ci sont victimes.

69. **M. McMullan** (Australie) dit que l'Australie, consciente de l'importance des efforts déployés collectivement par l'intermédiaire de l'ONU pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, estime qu'ils doivent être appuyés par des mécanismes institutionnels efficaces. Elle accueille donc avec satisfaction la décision de créer une nouvelle entité des Nations Unies appelée à jouer de manière intégrée un rôle plus énergique dans la promotion de l'égalité des sexes aux niveaux international et national. Elle considère que les institutions nationales de défense des droits de l'homme devraient participer plus largement et de manière indépendante aux travaux de la Commission de la condition de la femme, sachant qu'elles jouent un rôle important en obligeant les gouvernements à rendre compte et en facilitant la réalisation des objectifs fixés en matière d'égalité des sexes.

70. L'éducation est l'une des clés de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et tous les enfants du monde devraient avoir accès à l'enseignement primaire. L'éducation est en effet le moyen de permettre aux enfants d'échapper à l'engrenage de la misère et aux femmes et aux filles de réaliser pleinement leur potentiel. L'Australie a sensiblement augmenté les crédits affectés à l'éducation dans le cadre de son programme d'aide publique au développement : leur montant s'élève à 744 millions de dollars pour l'année 2010.

71. Il est indispensable également d'améliorer l'état sanitaire des femmes et des filles, notamment de réduire les taux de mortalité et de morbidité maternelles. L'Australie a financé l'élaboration d'un projet d'investissement visant à améliorer la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants dans la région de l'Asie et du Pacifique, et s'emploie actuellement à promouvoir l'accès aux services de santé procréative et

à aider les pays qui sont ses partenaires à rendre plus performants, plus abordables et plus faciles d'accès les services de santé s'adressant aux femmes et aux filles.

72. Les femmes vivant avec un handicap courent le risque d'être victimes de plusieurs formes de discrimination. L'Australie a élaboré une stratégie visant à aider les personnes handicapées à faire face à leurs difficultés spécifiques et à sortir de la pauvreté. L'élimination des violences faites aux femmes est un autre volet important de l'action à mener pour éliminer les inégalités entre les sexes et obtenir de meilleurs résultats en matière de développement; l'Australie a entrepris d'élaborer un plan national à cet effet et contribue aux initiatives prises au niveau international. Elle s'est engagée à verser une contribution de 1 250 000 dollars au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Sa délégation note avec satisfaction que la stratégie du Fonds met l'accent sur la collecte et la diffusion d'éléments d'information concernant les moyens de mettre fin à cette violence.

73. **M. Keya** (Observateur du Kenya) dit que le principal objectif du Kenya en matière de développement économique et social est d'améliorer la qualité de vie de sa population, en particulier des femmes et des enfants. Convaincu que le respect de l'égalité des sexes est l'une des conditions d'un développement durable démocratique sans exclusive ni violence, le Gouvernement kenyan accorde une attention particulière aux besoins et aux contributions des femmes, afin d'éliminer les inégalités entre les sexes et de mettre fin à la discrimination qui a jusqu'à présent toujours désavantagé les femmes et nuit au développement.

74. Pour briser la spirale de la pauvreté, de la discrimination et de la violence dont les femmes sont victimes, il faut modifier les comportements. Le Kenya a entrepris de favoriser de manière systématique les changements nécessaires en adoptant des dispositions d'ordre législatif, administratif et pratique destinées à tenir compte de la problématique hommes-femmes dans tous les aspects de la vie. Le référendum sur une nouvelle constitution prévu au début d'août 2010 offre une occasion unique d'introduire le principe de l'égalité des sexes dans le droit fondamental, ce qui facilitera la participation et la représentation des femmes sur un pied d'égalité à tous les échelons de l'appareil démocratique kenyan.

75. Considérant comme un fléau les violences faites aux femmes, le Kenya appuie toute initiative visant à y mettre fin. Il faudrait coordonner plus étroitement les initiatives prises à cet égard afin d'en assurer la cohérence et d'en tirer des effets de synergie. Il faut mener une campagne très énergique auprès des hommes et des garçons pour qu'eux-mêmes luttent contre la violence au sein de la famille et de la communauté.

76. Les femmes des zones rurales assument la tâche difficile de s'occuper des enfants et des personnes âgées tout en travaillant dans les champs et en ayant d'autres activités économiques, souvent sans aucune rémunération. Il faut poursuivre la mise en œuvre de politiques et de programmes qui permettent aux femmes de devenir autonomes sur le plan économique, notamment en favorisant leur accès au marché, leur participation à des microentreprises, le versement d'une rémunération égale pour un travail d'égale valeur et le partage des tâches non rémunérées. Il faut promouvoir activement leur participation à la vie publique, leur autonomisation sur le plan économique et leur accès au microcrédit ainsi qu'aux services de santé.

77. Le Kenya appuie l'action actuellement menée pour élaborer un plan d'action mondial visant à lutter contre le problème tenace de la traite d'êtres humains. Il continuera de soutenir les efforts déployés par les organismes des Nations Unies pour mettre en place un dispositif mieux coordonné et plus cohérent assurant le châtement des coupables et la réadaptation des survivants.

78. Étant donné que les catastrophes naturelles touchent en majorité les femmes et les enfants, le système mis en place pour y faire face doit impérativement tenir compte de ce constat, ceci afin de protéger les intéressés et d'améliorer la qualité des interventions, ce qui contribuera à réduire la dépendance à l'égard des secours en accélérant le passage à la phase de développement.

79. Le Kenya fait observer depuis longtemps que les OMD relatifs à la santé maternelle et la mortalité infantile risquent de ne pas être atteints, ce qui pourrait annuler les gains enregistrés dans d'autres domaines. Divers pays, dont le Kenya, qui sont sur le point de réaliser d'importants progrès ont besoin d'être soutenu. Trouver des réponses à la question transversale de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

est l'un des moyens les plus efficaces d'atteindre les OMD. Le Kenya se félicite de la décision de créer à l'intérieur du système des Nations Unies une nouvelle entité chargée des questions liées à la problématique hommes-femmes.

80. **M^{me} Silkalna** (Observatrice de la Lettonie) dit que sa délégation accueille avec satisfaction la décision prise récemment à l'unanimité d'établir une nouvelle entité chargée de la question de l'égalité des sexes, y voyant la promesse que celle-ci bénéficiera d'un intérêt accru de la part de l'ONU et de ses États Membres. Elle considère par ailleurs que 2010 est la dernière possibilité qui s'offre de relancer de manière énergique et concertée l'action menée pour atteindre les OMD d'ici à 2015.

81. Sur bien des points, la Lettonie peut être considérée comme exemplaire en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, qui sont bien représentées dans l'enseignement, dans le système judiciaire et dans la vie politique. Toutefois, des problèmes subsistent, en raison notamment de la crise économique qui risque de faire tomber dans l'indigence les membres de groupes vulnérables tels que les retraités, les handicapés, les familles monoparentales, les familles nombreuses et divers autres secteurs de la société. Il faut espérer que ce risque deviendra de plus en plus faible à mesure que le redressement du marché de l'emploi se confirmera.

82. L'égalité des sexes est l'un des principes qui informent la politique lettone de coopération pour le développement. La Lettonie a entrepris ces dernières années de partager son expérience avec d'autres pays, dont l'Afghanistan, l'Irak et la Géorgie, afin que les femmes qui y vivent puissent gagner en indépendance sur les plans économique et politique.

83. **M^{me} Freudenschuss-Reichl** (Observatrice de l'Autriche) dit que les OMD ne pourront être atteints si les femmes et les filles ne participent pas pleinement à l'action menée à cet effet et ne sont pas en mesure de réaliser pleinement leur potentiel en tant qu'agents du changement. Même dans les pays où la réalisation des OMD est en bonne voie, les éléments les plus vénérables de la population, y compris les femmes et les filles, sont laissés à la traîne.

84. Le Gouvernement autrichien est particulièrement préoccupé par la féminisation de la pandémie du VIH/sida, qui est étroitement liée à la discrimination et aux restrictions sociales dont les femmes sont l'objet et

à la difficulté d'accès aux services de santé sexuelle et procréative. Il est donc capital que la lutte contre le VIH/sida soit centrée sur cet aspect de la question et que les engagements pris au niveau international débouchent sur la mise en place de cadres juridiques et de plans d'action à l'échelon national. Le Gouvernement autrichien espère que la vingt-huitième Conférence internationale sur le sida, qui se tiendra à Vienne en juillet 2010, contribuera à mettre en lumière l'étroite corrélation existant entre les droits des femmes et la pandémie.

85. Le sort des femmes dans les conflits armés et leur rôle dans la consolidation de la paix restent des aspects prioritaires de la politique autrichienne en matière de relations extérieures et de coopération pour le développement. Dans les situations de conflit armé, les femmes ne sont pas seulement des victimes : elles jouent un rôle important dans la prévention et le règlement des conflits et la consolidation de la paix; pourtant, dans bien des cas elles sont systématiquement exclues de la prise de décision et des efforts de consolidation de la paix. L'Autriche a pris pour y remédier diverses initiatives aux échelons national, régional et international.

86. Dans le cadre de ses programmes de coopération bilatérale, l'Autriche a constaté qu'il existait à l'échelon local des différences énormes en matière de pauvreté et d'indicateurs sexospécifiques. La promotion de l'égalité des sexes appelle une décentralisation plus poussée, une gouvernance participative à l'échelon local et un mode de développement axé sur la communauté.

87. L'Autriche accueille avec satisfaction la création d'une nouvelle entité des Nations Unies chargée des questions relevant de la problématique hommes-femmes, espérant qu'elle favorisera considérablement la réalisation de l'objectif de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes à tous les niveaux et qu'elle contribuera à améliorer la prise en considération systématique de ces questions par les organismes des Nations Unies ainsi que la coordination et la cohérence de l'action menée par eux.

88. **M^{me} Renford** (Observatrice d'Israël) dit que l'objectif du développement durable ne peut être atteint que parallèlement à celui de l'autonomisation des femmes, qui doit être une priorité constante. Israël prend actuellement diverses mesures pour favoriser la promotion de la femme, l'égalité des sexes, la

croissance et le développement. Mashav, le Centre israélien pour la coopération internationale, s'emploie à promouvoir ces objectifs et à contribuer à la réalisation de ceux du Millénaire. Estimant que l'un des principaux moyens de mettre fin à l'engrenage de la pauvreté est de renforcer les capacités en appuyant la création de microentreprises et de dispositifs d'appui, Israël mène des activités de formation à l'intention des femmes aussi bien à l'échelon national que dans les pays en développement. En collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et l'Organisation des États américains, il mène des activités visant à encourager les femmes à créer des entreprises en Asie centrale et dans le Caucase ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes. Il étudie la possibilité d'établir un partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) afin de promouvoir la formation des enseignants en Afrique subsaharienne, et il accueillera en 2011 une conférence sur les femmes, l'éducation, la formation, la science et la technique organisée en collaboration avec cette institution. Il collabore également avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) à l'organisation d'ateliers de formation internationaux qui traitent de la féminisation de la pandémie et enseignent aux participants les moyens de répondre aux besoins spécifiques des femmes et des filles.

89. **M^{me} Daza** (Observatrice de l'État plurinational de Bolivie) dit que son gouvernement estime nécessaire de changer le modèle de développement économique favorisé par les pays industrialisés, qui est à l'origine de crises économiques et climatiques. La Bolivie met actuellement en place un nouveau modèle de développement en même temps qu'elle s'emploie à renforcer la démocratie. La nouvelle Constitution reconnaît l'égalité des hommes et des femmes et le droit de celles-ci au développement en tant que droit humain universel et élément fondateur d'une société nouvelle dont les valeurs sont la complémentarité, l'égalité, la participation de tous et la solidarité. Les femmes sont largement représentées dans les organes de décision du nouvel État. Le plan national de développement pour 2006-2007 faisait une place très importante aux besoins des groupes traditionnellement exclus, en particulier les femmes autochtones des zones rurales chez qui le taux d'incidence de la pauvreté est le plus élevé. Les autorités ont mis en place des programmes d'aide financière en faveur des

groupes vulnérables et de réduction des taux de mortalité maternelle et infantile. L'analphabétisme a été complètement éliminé.

90. Ces résultats confirment l'attachement de la Bolivie à ses engagements internationaux en matière d'autonomisation des femmes et d'égalité des sexes, deux objectifs que seul un mode de développement sans exclusive fondé sur la redistribution et sur une large participation sociale permet d'atteindre. Le Gouvernement bolivien est favorable à la création de la nouvelle entité des Nations Unies, qui devra mener des activités intégrées tenant compte de la situation particulière de chaque pays.

91. **M. Chave** (Observateur de la Suisse) dit que sa délégation constate avec satisfaction qu'un nombre croissant de femmes sont actives dans les instances législatives, exécutives ou judiciaires. Dans le secteur privé, toutefois, la présence des femmes dans les conseils d'administration et parmi les cadres n'a connu qu'une légère progression, une tendance qui doit s'accélérer. Par ailleurs, les progrès sont insuffisants et inégaux selon les régions du monde et, de surcroît, ils sont fragiles et risquent d'être anéantis par les crises en cours. Les femmes sont souvent les premières à tomber dans le chômage et la pauvreté, tout particulièrement dans les pays en développement. Un engagement continu reste donc nécessaire.

92. De tous les indicateurs de la santé, c'est celui relatif à la santé maternelle qui témoigne des inégalités les plus criantes entre pays riches et pays pauvres. La recrudescence de la violence contre les femmes constitue aussi un signal alarmant. L'accès des femmes et des filles aux services de santé reste très inférieur à celui des hommes et des garçons. De plus, la grande majorité des élèves qui quittent prématurément l'école sont des filles.

93. Pour faire face à ces défis, il faut des approches basées sur les droits, qui renforcent les capacités et l'autonomie des femmes et leur garantissent entre autres l'accès aux services publics et aux ressources économiques en leur permettant de participer pleinement à la vie politique et sociale. Sur le plan économique, il faut reconnaître et valoriser le rôle du travail non rétribué fourni par les femmes, notamment dans le cadre familial et dans les communautés. Dans le cadre de sa coopération pour le développement, la Suisse s'attache à faire reconnaître ce travail dans les pays où elle intervient, afin que le rôle productif des

femmes devienne apparent et soit pris en compte dans les choix politiques de ces pays, l'objectif étant de faciliter l'accès des femmes aux ressources économiques. Les activités menées au titre de ce type de coopération doivent amener les pays partenaires à intégrer la dimension genre dans l'ensemble des politiques économiques de l'État. C'est dans ce but que la Suisse soutient ses partenaires dans l'application des méthodes de budgétisation axées sur l'égalité des sexes.

94. La Suisse se félicite de la conclusion des négociations sur la création de la nouvelle entité qui permettra au système des Nations Unies, agissant en partenariat avec les États Membres, de contribuer de manière plus efficace à promouvoir l'égalité des chances entre hommes et femmes et l'autonomisation des femmes.

95. **M^{me} Sayinzoga** (Rwanda), se félicitant de la création de la nouvelle entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, dit que sa délégation s'inquiète de l'incidence des crises économiques en cours sur ces deux objectifs et sur la réalisation des OMD, qui avance de manière inégale, en particulier pour ce qui est des objectifs 3, 5 et 6. Les femmes doivent être pleinement intégrées à l'économie formelle, notamment au niveau de la prise de décision, et il faut améliorer l'évaluation quantitative et qualitative du travail non rémunéré et des activités informelles qui ne sont pas saisis dans les comptes nationaux.

96. Le rôle et la contribution des femmes rurales sont essentielles pour le développement agricole et rural, notamment pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et l'élimination de la pauvreté. Pour remédier aux carences constatées au niveau des actions menées, il faut que les instances politiques appuient plus énergiquement les objectifs de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et en tiennent compte de manière systématique dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de tous les programmes et politiques mis en œuvre par les pays dans les domaines politiques, économique et social. Plus précisément, il faut concevoir des politiques et des programmes visant spécifiquement à donner aux femmes un accès égal à un logement convenable, aux biens immobiliers et à la terre, par le biais notamment des droits d'héritage et du crédit. Il faut également établir ou renforcer l'arsenal juridique nécessaire pour assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des

femmes, et prendre des dispositions pour améliorer et généraliser la collecte, l'analyse et la diffusion de données ventilées par sexes, par âge et par handicap.

97. En matière d'égalité des sexes, le Rwanda est considéré comme un exemple, mais la pauvreté, qui réduit l'autonomie économique des femmes, reste un problème auquel le Gouvernement s'est résolument attelé.

98. **M^{me} Head** (Observatrice de la Fédérale internationale du droit à la vie) souligne qu'il est indispensable, pour atteindre plusieurs des OMD et promouvoir l'autonomisation des femmes, que les femmes des pays en développement aient accès à des services de santé maternelle et infantile de même qualité que ceux offerts aux femmes des pays développés.

99. Si la mortalité maternelle diminue légèrement, les taux sont encore incroyablement élevés, mais il est faux d'affirmer qu'un moyen de la réduire serait de légaliser l'avortement dans les pays en développement. Ce n'est pas l'interdiction de l'avortement qui est la cause de la forte mortalité maternelle, mais bien l'absence de services médicaux modernes et de soins de santé de qualité. Qui plus est, le simple fait de légaliser l'avortement n'est pas un gage de sécurité. Des femmes meurent encore d'un avortement et nombreuses sont celles pour qui les séquelles physiques, émotionnelles ou psychologiques sont terribles. Dans maintes régions du monde, ce dont les femmes ont besoin, c'est d'eau salubre, d'aliments et de soins de santé pour elles-mêmes et leurs familles et nullement du « droit » de détruire violemment leurs enfants avant leur naissance.

La séance est levée à 13 heures.